



Paris, le 6 juillet 2021

Madame Barbara POMPILI
Ministre
MTE

Objet : Evolution du régime indemnitaire de la filière technique

Madame la Ministre,

depuis 2017, le ministère de la Transition Écologique avait porté des demandes de dérogation successives au RIFSEEP pour ses corps techniques, compte tenu des caractéristiques de ce régime indemnitaire particulièrement inadaptées aux spécificités de la filière technique (facteur de complexité pour la construction des parcours, impossibilité de reconnaître les parcours de spécialistes ou d'experts, ...). Ces demandes, pleinement soutenues par nos organisations, se sont traduites par la parution du décret n° 2020-771 du 24 juin 2020, qui a supprimé l'obligation d'application du RIFSEEP pour les corps qui n'y avaient pas encore effectivement basculé.

Lors d'une réunion avec votre cabinet, le 5 juillet 2021, vos collaborateurs nous ont fait part de votre changement radical de position sur le sujet, en évoquant votre volonté de faire basculer les corps de la filière technique au RIFSEEP. Ce, en dépit des échanges menés dans le cadre de l'agenda social sur la revalorisation des primes actuelles de la filière technique, et du chantier initié de leur versement en année courante, au sujet duquel se sont par ailleurs ouverts vos services auprès du Conseil d'État.

Nous vous réaffirmons par le présent courrier notre opposition totale à l'application de ce régime indemnitaire fonctionnalisé.

Son application sera vécue comme une véritable trahison de la parole ministérielle, venant s'ajouter aux remises en cause successives, par vos services, du contrat social qui préexistait jusqu'en 2017 entre le ministère et ses agents.

Nous vous alertons aujourd'hui solennellement sur la criticité des conséquences qu'occasionnerait la poursuite obstinée de ces projets régressifs, source de démotivation pour vos agents, qui remettent désormais en cause vos capacités à maintenir et développer la compétence collective au sein de votre ministère et donc, à terme, à pouvoir agir.

La confirmation de cette orientation ne manquerait pas d'interpeller, à l'heure où les événements climatiques extrêmes s'intensifient et où les rapports d'experts scientifiques et, même, de premières décisions de justice enjoignent l'État à intervenir plus fortement.

Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur l'intérêt de vos services à mener cette réforme non essentielle, alors que nos efforts conjoints devraient être mobilisés en cette période sur la gestion de la sortie de crise sanitaire et la relance économique, et intégralement dirigés au bénéfice de la transition écologique. Après un an et demi de mobilisation pleine des agents des corps techniques pour continuer à porter les politiques publiques de transition écologique en période de crise sanitaire, poursuivre dans cette voie serait particulièrement impolitique.

Nous vous demandons donc de bien vouloir retirer ce projet de bascule au RIFSEEP de la filière technique et de poursuivre les échanges initiés dans le cadre de l'agenda social. Nous vous rappelons, à cette occasion, notre revendication d'un régime indemnitaire revalorisé, versé en année courante et lié au grade, pour les corps concernés.

Nous serons particulièrement attentifs à votre expression sur ce sujet lors du CTM du 9 juillet prochain. En fonction, nous saurons prendre nos responsabilités, le cas échéant, pour mobiliser les moyens nécessaires à la défense de la compétence collective des corps techniques concernés.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

François DENEUX



Secrétaire général

SNP2E-FO

Édouard ONNO



Secrétaire général

SNITPECT-FO